SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1800 26 juillet 2013

SOMMAIRE

Akcay S.à r.l. 86393
Alba Invest S.A. 86393
Alinvest Ltd 86394
B.I.B.C. S.A. 86372
Bijouterie Wacht S.à r.l. 86396
Blue Skye Capital S.à r.l. 86357
Blue Skye Management S.à r.l. 86357
B.O.A. Group S.A. 86373
Bova S.A. 86398
BR 209 Invest S.A. 86398
Bricol TG 15 (Lux) S.à r.l. 86398
Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l. 86356
Bureau & Computercenter S.A. 86397
Buurschter Jangeli S.à r.l. 86355
Cafra S.A., SPF 86355
Centennial (Luxembourg) S.à r.l. 86372
C.F.T. Finance S.A.-SPF 86397
China Merchants (Luxembourg) S.à r.l. 86371
Comet Luxembourg Holding S.à r.l. 86356
Compagnie Financière du Mont-Blanc S.à r.l. 86356
Credit Suisse Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l. 86397
Ënnersauer Asbl 86394
EQT Senior Debt FCP-SIF 86390
Equilease International S.A. 86390
Equilease International S.A. 86391
European Infrastructure Investments 3 86392
European Logistics Income Venture SCA 86391
European Motorway Investments 2 86392
European Renewable Opportunities 86391
Extensa Participations II S.àr.l. 86390
Extensa Participations I S.àr.l. 86390
Harlan Capital S.à r.l. - SPF 86376
Horti Invest S.A. 86376
Innoclean S.A. 86354
Inteliquent S.à r.l. 86373
I.T.U. 86376
Lavandier - Productions s.à r.l. 86355
LBREP II Cannon Bridge S.à r.l. 86355
Logix XV S.à r.l. 86354
Mancino et Fils Sàrl 86390
Masonite Luxembourg S.A. 86363
Monier Holdings S.C.A. 86363
Monier Holdings S.C.A. 86363
Muellux Holding Company II S.à r.l. 86371
Muellux Holding Company I S.à r.l. 86371
NW One Warrington S.à r.l. 86354
Odeon Investments S.à r.l. 86364
OSCAR Lux AcquiholdCo S.à r.l. 86399
Peterson Ampersand S.à r.l. 86357
Pinus Jardinage S.à.r.l. 86364
PLF Stratégies Europe S.à r.l. 86364
Q Build 86363
Resolution Quadrangle S.à r.l. 86357
Surcouf Finance 86363
Waterways S.A. 86395
Yerry 86397
Zitro S.àr.l. 86396

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Logix XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.629.

—

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013075109/13.

(130092471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Innoclean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 52.694.

—

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Leudelange le 22 mai 2013

L'Assemblée générale renouvelle les fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN
- Monsieur Jérome CORAIL

L'Assemblée générale décide de nommer comme administrateur:

- Monsieur Johannes, Adrianus FRANKE
- Monsieur Aymar, Marie, Henri HENIN

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN, administrateur délégué de la société.

Tous avec la même adresse professionnelle au 19, rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'assemblée générale renouvelle pour la durée d'un an à la fonction de réviseur d'entreprises la société:

DELOITTE AUDIT s.à.r.l. avec siège à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Innoclean S.A.

Référence de publication: 2013075069/22.

(130092217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

NW One Warrington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.378.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 03 juin 2013

Il résulte des décisions prises par l'Associé unique en date du 3 juin 2013 que:

- Monsieur Robert McCorduck, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 31 mai 2013.

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élue au poste de gérant B de la société en remplacement avec date effective au 1 er juin 2013, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013075195/19.

(130092542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

LBREP II Cannon Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 594.050,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.118.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075116/10.

(130092721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Lavandier - Productions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 29-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.117.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAVANDIER-PRODUCTIONS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013075114/11.

(130092387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Buurschter Jangeli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9340 Flebour, Zone Industrielle Um Holz.

R.C.S. Luxembourg B 104.183.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078315/10.

(130097515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Cafra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 29.773.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 mai 2013 à 10 heures à Luxembourg

Résolutions:

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier la nomination de la société PACBO EUROPE Administration et Conseil, 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrice CROCHET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, au poste d'Administrateur et de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Joseph WINANDY, de Monsieur Koen LOZIE et de la société PACBO EUROPE Administration et Conseil, 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrice CROCHET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, au poste d'Administrateur.

Les présents mandats sont nommés pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL, 18A, boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg, Commissaire aux Comptes celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Extrait Conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013077704/23.

(130095937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Compagnie Financière du Mont-Blanc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 150.258.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013077692/13.

(130095950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Comet Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 140.388.

—

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Comet Luxembourg Holding Sarl

Par la suivante nous vous informons que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1- Première décision

- Acceptation de la démission de Mr Rylee Muddle, né le 17 juin 1974 à Nelson en Nouvelles Zélande, résidant au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la catégorie A de la société avec effet du 20 mars 2013.

2- Deuxième décision

- Acceptation de la nomination de Mr Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich résidant au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la catégorie A de la société avec effet du 20 mars 2013.

Comet Luxembourg Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013077691/21.

(130096245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.506,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.334.

—

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, ayant son siège social 30, Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom et immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 06492046, et Atlantis International Holdings S.à r.l., société à responsabilitié limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.716 que deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de classe F de la Société ont été transférées par Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, préqualifiée, au profit de Atlantis International Holdings S.à r.l, préqualifiée, le 14 mai 2013.

En conséquence de ce qui précède au 14 mai 2013, Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, préqualifiée, ne détient plus de part sociale de classe F dans la Société, et Atlantis International Holdings S.à r.l., préqualifiée, détient 2.500 parts sociales de classe F dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013. Signature.

Référence de publication: 2013077670/20.

(130095969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Blue Skye Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.631.

—

En date du 12 Juin 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. GIANLUCA D'AVANZO, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013077667/11.

(130096336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Blue Skye Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.626.

—

En date du 12 Juin 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. GIANLUCA D'AVANZO, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013077668/11.

(130096337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Peterson Ampersand S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Resolution Quadrangle S.à r.l.).

Capital social: GBP 10.138,42.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.074.

—

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of the month of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

Peterson (London) Company Limited., a company incorporated and organized under the laws of Hong Kong, having its registered office at 22/F South China Building, 1-3 Wyndham Street, Central, Hong Kong (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of the power of attorney given in Hong Kong on 8 April 2013,

Said proxy signed "ne varietur" by the representative of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of RESOLUTION QUADRANGLE S.à r.l., a private company limited by shares (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134074, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 11, page 518, on 4 January 2008 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated March 19 th , 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of the name of the Company and the consequent amendment of article 4 of the Company's articles of association;

2. Creation of two classes of Managers, being Class A Managers and Class B Managers, and the consequent amendment of article 12, article 5 (partial), article 13, article 16 and article 17 (partial) of the Company's articles of association;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. Resignation of Mr Gerard van Hunen and LUX BUSINESS Management S.à r.l. as managers of the Company with immediate effect;

4. Appointment of the following new managers with immediate effect and for an indeterminate period:

- Mr. Sai Hong YEUNG, born in Hong Kong on 30 January 1954, residing at Flat B, 9/F, Twin Brook, 43 Repulse Bay Road, Hong Kong, as Class A Manager,

- Mr. Siu Tung Tony YEUNG, born in Hong Kong on 17 March 1978, residing at Flat B, 8/F, Block 1, Grand Garden, 61 South Bay Road, Hong Kong, as Class A Manager,

- Mr. Alan Botfield, born in Stirling (United Kingdom) on 22 December 1970, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager,

- Ms. En Lee, born in Singapore on 31 October 1982, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager;

5. Change of the Company's registered address from 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect;

6. Authorization and empowerment of any manager of the Company and/or employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books and registers of the Company; and

7. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the name of the Company from RESOLUTION QUADRANGLE S.a r.l. to Peterson Ampersand S.a r.l.

As a consequence, the Sole Shareholder further RESOLVES to amend article 4 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name Peterson Ampersand S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to create two classes of managers, being Class A Managers and Class B Managers.

As a consequence, the Sole Shareholder further RESOLVES to amend article 12, article 5 (partial), article 13, article 16 and article 17 (partial) of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

" **Art. 12a. Board of managers.**

12a. 1 The Company is managed by the board of managers composed of at least one (1) class A manager (collectively the Class A Managers and individually a Class A Manager) and at least one (1) class B manager (collectively the Class B Managers and individually a Class B Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

12a.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 12b. Power of the board of managers.

12b. 1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the present articles of association fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

12b.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12b.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 12c. Procedure.

12c. 1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager.

12c.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

12c.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12c.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

12c.5 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

12c.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

12c. 7 The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

Art. 12d. Representation. The Company shall be bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by both a Class A manager and a Class B manager."

" **Art. 5. Third paragraph.** (...)

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers."

" **Art. 13.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company."

" **Art. 16.** Each year, with reference to 31 st of December, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

" **Art. 17. Third paragraph.** (...)

The board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles."

Third resolution

The Sole Shareholder ACKNOWLEDGES the resignation of Mr Gerard van Hunen and LUX BUSINESS Management S.à r.l. as managers of the Company with immediate effect.

Fourth resolution

The Sole Shareholder APPROVES the appointment of the following new managers with immediate effect and for an indeterminate period:

- Mr. Sai Hong YEUNG, born in Hong Kong on 30 January 1954, residing at Flat B, 9/F, Twin Brook, 43 Repulse Bay Road, Hong Kong, as Class A Manager,

- Mr. Siu Tung Tony YEUNG, born in Hong Kong on 17 March 1978, residing at Flat B, 8/F, Block 1, Grand Garden, 61 South Bay Road, Hong Kong, as Class A Manager,

- Mr. Alan Botfield, born in Stirling (United Kingdom) on 22 December 1970, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager,

- Ms. En Lee, born in Singapore on 31 October 1982, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the Company's registered address from 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with immediate effect.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Vistra (Luxembourg) S.a r.l,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books and registers of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1.200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Peterson (London) Company Limited, une société à responsabilité limitée existant selon le droit du Hong-Kong, ayant son siège social à 22/F South China Building, 1-3 Wyndham Street, Central, Hong Kong (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée à HongKong le 8 avril 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de RESOLUTION QUADRANGLE S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 134074, constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°11, page 518, du 4 janvier 2008 (la Société). Les statuts de la société ont été modifiés par Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société et la modification subséquent de l'article 4 des statuts

2. Création de deux classes de Gérants, à savoir les Gérants de Classe A et les Gérants de Classe B et modification subséquente de l'article 12, de l'article 5 (partiellement), de l'article 13, de article 16 et de l'article 17 (partiellement) des statuts de la Société;

3. Démission de Monsieur Gerard van Hunen et LUX BUSINESS Management S.à r.l. comme gérants de la Société avec effet immédiat;

4. Nomination des nouveaux gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sai Hong YEUNG, né à Hong-Kong le 30 janvier 1954, resident au Flat B, 9/F, Twin Brook, 43 Repulse Bay Road, Hong-Kong, en tant que gérant de classe A,

- Monsieur Siu Tung Tony YEUNG, né à Hong-Kong le 17 mars 1978, resident au Flat B, 8/F, Block 1, Grand Garden, 61 South Bay Road, Hong-Kong, en tant que gérant de classe A,

- Monsieur Alan Botfield, né à Stirling (Royaume-Uni) le 22 décembre 1970, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B, et

- Mme En Lee, née à Singapour le 31 octobre 1982, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B;

5. Transfert du siège social de la Société du 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat;

6. Modifier les livres et registres de la Société, afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à n'importe quel gérant de la Société et/ou à n'importe quel employé de chez Vistra (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder individuellement et pour le compte de la Société aux enregistrements des changements ci-dessus dans les livres et registres de la Société correspondants; et

7. Divers.

La comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de RESOLUTION QUADRANGLE S.à r.l. en Peterson Ampersand S.à r.l. et de procéder à la modification subséquente de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société aura la dénomination Peterson Ampersand S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de créer deux classes de gérants, à savoir les Gérants de classe A et les gérants de classe B.

Par conséquent, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 12, de l'article 5 (partiellement), de l'article 13, de l'article 16 et de l'article 17 (partiellement) des Statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 12a. Conseil de gérance.**

12a. 1 La Société est gérée par un Conseil de Gérance compose a 'au moins un (1) gérant de classe A (collectivement les gérants de classe A et individuellement le gérant de classe A) et au moins un (1) gérant de classe B (collectivement les gérants de classe B et individuellement le gérant de classe B) nommés par décision des associés qui déterminant la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé.

12a.2 Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 12b. Pouvoirs du conseil de gérance.

12b. 1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

12b.2 Dans la mesure permise par la loi, des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le conseil de gérance à un ou plusieurs ad hoc agents pour des tâches spécifiques. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et les rémunérations (le cas échéant) de l'agent, la durée de la période de représentation et toutes autres conditions de leur mandat.

12b.3 L'agent nommé sera en aucun cas être révocable ad nutum.

Art. 12c. Procédure.

12c. 1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

12c.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvé dans une résolution du conseil de gérance précédemment adoptée.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

12c.3 Les réunions de conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou par vidéoconférence. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

12c.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, un autre gérant comme son mandataire. Votes pourront également s'exprimer par écrit soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

12c.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance pourront être prises à la majorité des gérants présents ou représentés et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et qu'un gérant de classe B de la Société ait marqué leur accord,

12c. 6 Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions votées lors des réunions de conseil de gérance. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

12c.7 Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 12d. Représentation. La Société sera engagée en toute circonstance et pour tout montant par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par un gérant de classe A et un gérant de classe B."

" **Art. 5. 3 e alinéa.** (...)

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par du conseil de gérance."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

" **Art. 13.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société."

" **Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social."

" **Art. 17. 3 e alinéa.** (...)

Le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts."

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Gerard van Hunen et LUX BUSINESS Management S.à r.l. comme gérants de la Société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Associé Unique approuve la nomination des nouveaux gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sai Hong YEUNG, né à Hong-Kong le 30 janvier 1954, resident au Flat B, 9/F, Twin Brook, 43 Repulse Bay Road, HongKong, en tant que gérant de classe A,

- Monsieur Siu Tung Tony YEUNG, né à Hong-Kong le 17 mars 1978, resident au Flat B, 8/F, Block 1, Grand Garden, 61 South Bay Road, Hong-Kong, en tant que gérant de classe A,

- Monsieur Alan Botfield, né à Stirling (Royaume-Uni) le 22 décembre 1970, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B, et

- Mme En Lee, née à Singapour le 31 octobre 1982, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Cinquième résolution

L'Associé Unique approuve le transfert du siège social de la Société du 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société, afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à n'importe quel gérant de la Société et/ou à n'importe quel employé de chez Vistra (Luxembourg) S.à r.l., afin de procéder individuellement et pour le compte de la Société aux enregistrements des changements ci-dessus dans les livres et registres de la Société correspondants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version français, à la requête de la même partie, et cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, é Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 avril 2013. Relation: LAC/2013/18244. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082138/302.

(130100900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Masonite Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.921.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013. Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013075136/10.

(130092808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Monier Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.539.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013075138/10.

(130092826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Monier Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.539.

—

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013075139/11.

(130092894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Q Build, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8413 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 132.360.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075958/9.

(130093312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Surcouf Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 169.203.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013076031/14.

(130093816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pinus Jardinage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3315 Bergem, 6, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 63.304.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour PINUS JARDINAGE S.à r.l.
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013075943/12.

(130093354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

PLF Stratégies Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.698.

—

La gérance de la société PLF STRATEGIES EUROPE S.A.R.L. décide le transfert du siège social du 23, Boulevard Docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg

au 68, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Pascal François, gérant informe que sa nouvelle adresse est désormais 68, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Un tiers se chargera de la publication.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013075944/13.

(130093094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Odeon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.808.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-second day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société á responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société á responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Odeon Investments S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200¬1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B of the company for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Ekaterina DUBLET, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Odeon Investments S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier¬gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les réviseurs d'entreprises agrées remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérante de catégorie A:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE Fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2013. Relation GRE/2013/2166. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013076621/353.

(130094159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Muellux Holding Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.969.

—

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 24 mai 2013

1. M. Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Muellux Holding Company II S.àr.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013076580/16.

(130094504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Muellux Holding Company I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.971.

—

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 24 mai 2013

1. M. Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Muellux Holding Company I S.àr.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013076578/16.

(130094486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

China Merchants (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 174.689.

—

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 28 mai 2013:

1. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie A de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Zhang Rizhong, née le 9 août 1968 à Shandong, République populaire de Chine, avec adresse au Flat B, 48/F, Tower 1, Queen's Terrace, No. 1 Queen Street, Hong Kong, République populaire de Chine.

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie B de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Madame Pinglan Yao, née le 1 er janvier 1960 à Chengdu (Sichuan), République populaire de Chine, avec adresse au 5 op der Bach, L-7346 Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013076929/22.

(130095095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Centennial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.931.250,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 120.255.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013076927/10.

(130094828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

B.I.B.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 26A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.266.

—

L'an deux mil treize, le vingt-trois mai,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "B.I.B.C. S.A." avec siège social à L-8223 Mamer, 8, rue de Londres,

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 147.266,

constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 21 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1584 du 17 août 2009, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno CRAVATTE, administrateur de société, demeurant à L-8372 Hobscheid, 26A, Grand-Rue.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique GILSON-BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les 100 actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8372 Hobscheid, 26A, Grand Rue.

La première phrase de l'article 2 des statuts sera libellée comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Hobscheid»

Capital social:

L'assemblée constate que le capital social, libéré à hauteur de 25 % lors de la constitution de la société, a été entretemps intégralement libéré, ainsi qu'il en a été attesté au notaire qui le constate expressément.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 15.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. CRAVATTE, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 24 mai 2013. Relation: CAP/2013/1819. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013076871/44.

(130095430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.633.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 11 juin 2013

- La cooptation de Monsieur Aziz MEKOUAR, né le 13 novembre 1950 à Fès (Maroc), ancien ambassadeur, demeurant Villa Warda, Avenue Aïn Khalouya, à Rabat, Maroc, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Mohammed AGOUMI démissionnaire, est ratifiée. Le mandat de Monsieur Aziz MEKOUAR viendra à échéance le 31 décembre 2015.

- La société MAZARS LUXEMBOURG, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B - 159.962 et ayant son siège social au 10A rue Henri Schnadt, L - 2530 Luxembourg, est nommée comme Réviseur d'entreprise agréé de la Société, et est chargée de la revue des comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013076872/17.

(130094988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Inteliquent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 168.824.

—

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of the month of April,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Inteliquent Holdings S.à r.l., (hereinafter, the Company), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174392,

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party which represented the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Inteliquent S.à r.l., (hereinafter, the Company), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B168824, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 19, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on June 21, 2012 under number 1551 and lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 21, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on March 14, 2013 under number 629.

II. On December 21 st , 2012 (the "Effective Date"), Neutral Tandem, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Ste 400 Wilmington, DE 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3382570 which was the sole shareholder of the Company resolved to contribute one hundred and twenty thousand (120,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each representing one hundred percent (100%) of the shares of Tinet SpA, a public limited liability company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Sa Illetta, SS 195 KM 2,300, 09122 Cagliari, Italy, registered with the Register of Companies of Commerce of the Chamber of Cagliari under number 05471090968 ("Tinet") to the Company (the "Contribution").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

It is noted that the Contribution was valued at eighty million six hundred and ninety one thousand Euro (EUR 80,691,000) being equivalent to one hundred six million one hundred and eighty nine thousand three hundred and fifty six Dollars of United States of America (USD 106,189,356) at the exchange rate of December 18 th , 2012 i.e. EUR 1 / USD 1.316 (the "Original Value").

It is also noted that later verifications have revealed that an error has occurred in the calculation of the Original Value.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to adjust with effect as of the Effective Date the value of the Contribution from eighty million six hundred and ninety one thousand Euro (EUR 80,691,000) to seven million two hundred and fifty five thousand five hundred and fourteen Euros (EUR 7,255,514) (the "Amended Value").

Valuation

As of the Effective Date, the Amended Value amounts to seven million two hundred and fifty five thousand five hundred and fourteen Euros (EUR 7,255,514) being equivalent to nine million five hundred and forty eight thousand two hundred and fifty six Dollars of United States of America (USD 9,548,256) at the exchange rate of December 18 th , 2012 i.e. EUR 1 /USD 1.316.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a contribution declaration of Tinet SpA, prenamed, attesting that the contributed shares were freely transferable;

- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder declares that:

- Neutral Tandem, Inc. prenamed was the sole unrestricted owner of the contributed shares and possessed the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;

- the contribution of such shares was effective as from December 21 st , 2012, without qualification;

- all further formalities were performed in the jurisdiction of the location of the shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

III. Therefore, considering the Original Value and the Amended Value, the Sole Shareholder hereby further resolved to adjust with effect as from the Effective Date the amount of share premium paid from one hundred six million one hundred and eighty thousand eight hundred six Dollars of United States of America (USD 106,180,806) to nine million five hundred and thirty nine thousand seven hundred six Dollars of United States of America (USD 9,539,706).

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour d'avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Inteliquent Holdings, S.à r.l. (ci-après, la Société), ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B174392,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Inteliquent S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B168824, constituée par acte du notaire instrumentaire reçu en date du 19 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 juin 2012 sous le numéro 1551 et dernièrement amendé par un acte du notaire instrumentaire reçu en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 14 mars 2013 sous le numéro 629.

II. Le 21 décembre 2012 (la «Date d'Effet»), Neutral Tandem, Inc., une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Ste 400 Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 3382570 qui était l'associé unique de la Société a décidé d'apporter cent vingt mille (120.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, représentant cent pour cents (100%) des actions de Tinet SpA, une société anonyme constituée sous les lois italiennes ayant son siège social à Sa Illetta, SS 195 KM 2,300, 09122 Cagliari, Italy, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Cagliari sous le numéro 05471090968 à la Société (l'«Apport»).

Il est noté que l'Apport a été évalué à quatre-vingt millions six cent quatre-vingt onze mille Euros (EUR 80.691.000) ce qui équivaut à cent six millions cent quatre vingt neuf mille trois cent cinquante six Dollars des Etats-Unis D'Amérique (USD 106.189.356) au taux de change du 18 décembre 2012 i.e. EUR 1 / USD 1.316 (la «Valeur à l'Origine»).

Il est noté que des vérifications ultérieures ont révélé qu'une erreur est survenue dans le calcul de la Valeur à l'Origine.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier avec effet à la Date d'Effet la valeur de l'Apport de quatre-vingt millions six cent quatre-vingt onze mille Euros (EUR 80.691.000) à sept millions deux cent cinquante cinq mille cinq cent quatorze Euros (EUR 7.255.514) (la «Valeur Corrigée»).

Evaluation

A la Date d'Effet, la Valeur Corrigée s'élève à sept millions deux cent cinquante cinq mille cinq cent quatorze Euros (EUR 7.255.514) ce qui équivaut à neuf millions cinq cent quarante huit mille deux cent cinquante six Dollars des Etats-Unis D'Amérique (USD 9.548.256) au taux de change du 18 décembre 2012 i.e. EUR 1 / USD 1.316.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- une déclaration d'apport de Tinet SpA, précitée, attestant que les actions sont librement transférables;

- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique par son mandataire, déclare que:

- Neutral Tandem, Inc. précitée était seule propriétaire sans restriction des actions apportées et possédait les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- l'apport de ces actions était effectivement réalisé sans réserve avec effet au 21 décembre 2012;

- toutes autres formalités ont été réalisées dans la juridiction de situation des parts sociales, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

III. En conséquence, ayant considéré la Valeur à l'Origine et la Valeur Corrigée, l'Associé Unique décide de modifier avec effet à la Date d'Effet le montant de la prime d'émission payée de cent millions cent quatre-vingt mille huit cent six Dollars des Etats-Unis D'Amérique (USD 106.180.806) à neuf millions cinq cent trente neuf mille sept cent six Dollars des Etats-Unis D'Amérique (USD 9.539.706).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 mai 2013. Relation: EAC/2013/6007. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013075750/145.

(130093567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Horti Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.736.

—

Le bilan de la société au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013075743/12.

(130093211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

I.T.U., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.049.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075747/9.

(130093399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Harlan Capital S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 177.776.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

on the thirty-first day of the month of May.

Before Us, Maitre Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

1.- Mr Luis CERRAJERO, company director, born in Madrid (Spain), on 18 February 1940, residing at C.Algabeno 172, E-28053 Madrid (Spain),

here represented by:

Mrs Carine AGOSTINI, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to her under private seal in Luxembourg, on 31 May 2013.

2.- Mrs Maria Isabel PALANCAR, company director, born in Arbancon/Guadalajara (Spain), on 29 January 1944, residing at C.Algabeno 172, E-28053 Madrid (Spain),

here represented by:

Mrs Carine AGOSTINI, prenamed,

by virtue of a proxy given to her under private seal in Luxembourg, on 31 May 2013.

3.- Mrs Roxana CERRAJERO, employee, born in Madrid (Spain), on 04 February 1974, residing at C.Algabeno 172, E-28053 Madrid (Spain), here represented by: Mrs Carine AGOSTINI, prenamed,

by virtue of a proxy given to her under private seal in Luxembourg, on 31 May 2013.

4.- Mrs Maria Dolores CERRAJERO, employee, born in Madrid (Spain), on 02 October 1972, residing at C.Algabeno 172, E-28053 Madrid (Spain),

here represented by:

Mrs Carine AGOSTINI, prenamed,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

by virtue of a proxy given to her under private seal in Luxembourg, on 31 May 2013.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing proxyholder, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ("société a responsabilité limitée") which the prenamed persons hereby form among themselves as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société a responsabilité limitée (the "Company") in the form of a family estate management company ("SPF") and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws"), especially by the SPF law of 11 May 2007 and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of several partners. The Company may however at any time be composed of a single partner, notably as a result of transfer(s) of shares, without this resulting into the liquidation of the Company.

The Company will exist under the name of "HARLAN Capital S.à r.l. - SPF"

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-city by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law (Law of 11 May 2007), excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at two hundred fifty thousand euro (250'000.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of five hundred euro (500.- EUR), all fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised corporate capital. The authorised capital of the Company is set at one million five hundred thousand euro (1 '500'000.- EUR) to be divided into shares with no par value.

The manager or the managers (as applicable) is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Memorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital one or more times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the 1915 Law.

Such shares may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the director or the board of directors (as applicable) may determine.

The manager or the board of managers (as applicable) may in particular determine:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;

- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;

- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and

- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the manager or the board of managers (as applicable) under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The manager or the board of managers (as applicable)may delegate to any director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the manager or the board of managers (as applicable) within the limits of the authorized capital, the present article six (6)shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 10. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 12. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been jointly delegated by Class A and Class B Managers, but only within the limits of such special power.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 14. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 15. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 19. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Friday of the month of June at 03.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiary, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiary, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December the same year.

Art. 28. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 29. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's five hundred (500) shares have been subscribed and fully paid up together with a payment of a share premium of a total amount of SIX HUNDRED FIFTY-THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED FIFTY-TWO EURO and FOUR CENTS (653'852,04 EUR) thus being a total paid in amount of NINE HUNDRED THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED FIFTY-TWO EURO and FOUR EURO (903'852,04 EUR) as follows:

Shareholders	Subscribed Capital (EUR)	Number of Shares	Amount Paid in (EUR)	Share Premium Amount Paid in (EUR)
1) Mr Luis CERRAJERO, prenamed;	62.500.-	125	62.00.-	163.463,01.-
2) Mrs Maria Isabel PALANCAR, prenamed;	62.500.-	125	62.500.-	163.463,01.-
3) Mrs Roxana CERRAJERO, prenamed	62.500.-	125	62.500.-	163.463,01.-
4) Mrs Maria Dolores CERRAJERO, prenamed	62.500.-	125	62.500.-	163.463,01.-
TOTAL	250.000	500	250.000	653.852,04.-

The aggregate amount paid in thus being NINE HUNDRED THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED FIFTY-TWO EURO and FOUR EURO (903'852,04 EUR) has been fully paid in to the Company by means of (i) a contribution in cash in an amount of FORTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED SIXTEEN EURO and FORTY-THREE CENTS (44'916,43 EUR) and (ii) a contribution in kind consisting of an existing portfolio of different instruments and securities valued as per 28 May 2013 at EIGHT HUNDRED FIFTY-EIGHT THOUSAND NINE HUNDRED THIRTY-FIVE EURO and SIXTY-ONE CENTS (858'935,61 EUR), which contribution is moreover detailed and illustrated in a completed list ("Résumé du portefeuille") containing a summary of all such instruments and securities as well as a blocking certificate as of 28 May 2013, established by the bank «ANDORRA BANC AGRICOL REIG S.A.», with registered office at rue Manuel Cerqueda i Escaler, 6, d'Escaldes-Engordany (Principauté d'Andorre), certifying the existence of the funds in cash and the existence and valuation of the prementioned portfolio.

Said certificate including both valuations (cash contribution and kind contribution), after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing person, acting as sole shareholder and thus as sole subscribed guaranties that the obligations contained in said portfolio provided to the Company are free from all liens, charges or other rights of third parties, and no consent or approval is required for this contribution.

The aggregate amount of NINE HUNDRED THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED FIFTY-TWO EURO and FOUR EURO (903'852,04 EUR) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Furthermore the sole shareholder declared to allocate the amount of TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (250'000.- EUR) to the subscribed share capital and the balance, being SIX HUNDRED FIFTY-THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED FIFTY-TWO EURO and FOUR CENTS (653'852,04 EUR) to the share premium account of the Company.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, through their proxy-holder, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have adopted the following resolutions by unanimous vote:

First Resolution

The registered office of the Company is established at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The number of Managers is set at two (2) and the following persons are appointed managers for an unlimited duration:

a) Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

b) Mr François MANTI, Employee, born in Algrange (France), on 07 October 1970, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

In accordance with article twelve (12) of said articles of incorporation, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing persons, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with Us, the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le trente et unième jour du mois de mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- Monsieur Luis CERRAJERO, administrateur de société, né à Madrid (Espagne), le 18 février 1940, demeurant à C. Algabeno 172, E-28053 Madrid (Espagne),

ici représenté par:

Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration dressée sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 31 mai 2013.

2.- Madame Maria Isabel PALANCAR, administrateur de société, née à Arbancon/Guadalajara (Espagne), le 29 janvier 1944, demeurant à C. Algabeno 172, E-28053 Madrid (Espagne),

ici représentée par:

Madame Carine AGOSTINI, prénommée,

en vertu d'une procuration dressée sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 31 mai 2013.

3.- Madame Roxana CERRAJERO, employée, née à Madrid (Espagne), le 04 février 1974, demeurant à C. Algabeno 172, E-28053 Madrid (Espagne),

ici représentée par:

Madame Carine AGOSTINI, prénommée,

en vertu d'une procuration dressée sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 31 mai 2013.

4.- Madame Maria Dolores CERRAJERO, employée, née à Madrid (Espagne), le 02 octobre 1972, demeurant à C. Algabeno 172, E-28053 Madrid (Espagne),

ici représentée par:

Madame Carine AGOSTINI, prénommée,

en vertu d'une procuration dressée sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 31 mai 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les personnes prémentionnées vont constituer entre elles:

Chapitre I ^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 ^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), spécialement par la loi SPF du 11 mai 2007 et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

La Société adopte la dénomination «HARLAN Capital S.à r.l. - SPF»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euros (250'000.- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500.- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Capital social autorisé. Le capital social autorisé est fixé à un million cinq cent mille euros (1'500'000.- EUR) qui sera divisé en parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) est autorisé, durant une période se terminant cinq (5) ans suivant la date de publication des Statuts créant la capital autorisé dans le Mémorial, Recueil C, à augmenter le capital autorisé dans les limites du capital autorisé une ou plusieurs fois en émettant des parts sociales aux associés existant ou à toute personne qui a été approuvé par les associés aux mêmes exigences de quorum et de majorité que ceux prévus par l'article 189 paragraphe 1 de la Loi de 1915.

Ces parts sociales pourront être souscrites et libérées suivant les termes et conditions que le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) pourra déterminer.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) pourra en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et libérer;

- si une prime de part sociale sera payée sur les parts sociales à souscrire et libérer et le montant de cette prime de part sociale, le cas échéant;si les parts sociales seront payées par une contribution en espèces ou en nature; et

- que des parts sociales seront émises suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) suivant les termes de warrants (qui peuvent être séparés ou attachés à des parts sociales, bons, notes ou instruments similaires), de bons convertibles, de notes ou d' instruments similaires émis de temps à autre par la Société

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) peut déléguer à tout directeur ou fondé de pouvoirde la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour des parts sociales représentant tout ou partie de ces montants augmentés de capital.

A chaque augmentation de capital de la Société par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié conformément.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 10. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué conjointement par les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 14. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 15. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 17. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 18. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 19. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société à plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 26. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 27. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 28. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 29. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 31. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007).

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les cinq cents (500) parts sociales de la Société ont été souscrites et intégralement libérées ensemble avec le paiement d'une prime d'émission à hauteur de SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE-DEUX EUROS et QUATRE CENTS (663'852,04 EUR), soit une libération totale de NEUF CENT TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE-DEUX EUROS et QUATRE CENTS (903'852,04 EUR), comme suit:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)	Prime d'émission paysée (EUR)
1) M. Luis CERRAJERO, prénommé;	62.500.-	125	62.00.-	163.463,01.-
2) Mme Maria Isabel PALANCAR, prénommée;	62.500.-	125	62.500.-	163.463,01.-
3) Mme Roxana CERRAJERO, prénomée;	62.500.-	125	62.500.-	163.463,01.-
4) Mme Maria Dolores CERRAJERO, prénommée;	62.500.-	125	62.500.-	163.463,01.-
TOTAL	250.000	500	250.000	653.852,04.-

Le montant total ainsi libéré, soit NEUF CENT TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE-DEUX EUROS et QUATRE CENTS (903'852,04 EUR) a été intégralement libéré aux moyens (i) d'un apport en numéraire de la somme de QUA-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

RANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT SEIZE EUROS et QUARANTE-TROIS CENTS (44'916,43 EUR) et (ii) d'un apport en nature consistant en l'apport d'un portefeuille de différents instruments et titres, portefeuille évalué, au 28 mai 2013, à HUIT CENT CINQUANTE-HUIT MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ EUROS et SOIXANTE ET UN CENTS (858'935,61 EUR) lequel apport est plus amplement détaillé et illustré dans une liste complétée «Résumé du portefeuille» contenant un résumé de tous ces instruments et titres ainsi qu'un certificat de blocage au 28 mai 2013 émis par la banque «ANDORRA BANC AGRICOL REIG S.A.», avec siège social rue Manuel Cerqueda i Escaler, 6, d'Escaldes-Engordany (Principauté d'Andorre) certifiant l'existence de l'apport en cash et de l'existence et évaluation dudit portefeuille.

Ledit certificat incluant les deux évaluations (apport en cash et apport en nature), après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte à des fins d'enregistrement.

La personne comparante, agissant en sa qualité de seul associé et ainsi en sa qualité de seul souscripteur garantie que les instruments et titres contenus dans le portefeuille apporté à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Le montant total de NEUF CENT TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE-DEUX EUROS et QUATRE CENTS (903'852,04 EUR) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

En outre l'associé unique déclare allouer la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250'000.- EUR) au capital social souscrit de la Société et le solde soit le montant de SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE-DEUX EUROS et QUATRE CENTS (663'852,04 EUR) au compte prime d'émission de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

Le siège social de la Société est établi 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

Le nombre de gérants de la Société est fixé à deux (2) et les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

a) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur François MANTI, Employé Privé, né à Algrange (France), le 07 octobre 1970, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

En conformité avec l'article douze (12) des présents statuts de la Société, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2013. Relation: EAC/2013/7185. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013075734/740.

(130093483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Mancino et Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 196, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 57.053.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075148/9.

(130092319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Extensa Participations II S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.620.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078471/9.

(130096541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Extensa Participations I S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2631 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.645.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078470/9.

(130096586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Equilease International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.042.

—

EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société a décidé, en date du 22 mars 2013:

- de nommer Monsieur Cédric Dugardin, domicilié au 2, rue Boucicaut, 75015 Paris, France, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 22 mars 2013 et pour toute la durée de son mandat d'administrateur de la Société. Il est précisé que la Société ne sera valablement engagée que soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Le conseil d'administration de la Société est donc composé, à compter du 22 mars 2013, comme suit:

- Monsieur Cédric Dugardin, administrateur, président et délégué à la gestion journalière;
- Monsieur Rudolf Hulsman, administrateur; et
- Madame Céline Vercollier, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour EQUILEASE INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013078493/22.

(130096831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

EQT Senior Debt FCP-SIF, Fonds Commun de Placement.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 167.972.

—

Änderung der Anschrift des Teilhabers, nämlich EQT Senior Debt, S.à r.l. Vormalige Anschrift: EQT Credit Investment Advisors LLP, 41-44 Great Queen Street, 3 rd floor, WC2B SAD, London. Neue Anschrift: EQT Credit Investment

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Advisors LLP, 15 Golden Square, 5 th floor. W1F9JG, London, Großbritannien. Die Änderung erfolgt mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 10. Juni, 2013.

Référence de publication: 2013078491/12.

(130096841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Equilease International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.042.

—

EXTRAIT

Par résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, réunie le 22 mars 2013, il a été décidé:

- de révoquer Madame Nathalie Bienek en tant qu'administrateur de la Société;

- de nommer Monsieur Rudolf Hulsman, domicilié au 65, rue du Bois, 1950 Kraainem, Belgique, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de Madame Nathalie Bieniek, avec effet au 22 mars 2013 et pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015; et

- de confirmer la décision du conseil d'administration de la Société en date du 15 janvier 2013 de coopter Madame Céline Vercollier en tant qu'administrateur de la Société et par conséquent de confirmer le mandat de Madame Céline Vercollier en tant qu'administrateur de la Société pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration de la Société est donc composé, à compter du 22 mars 2013, comme suit:

- Monsieur Cédric Dugardin, administrateur, président et délégué à la gestion journalière;

- Monsieur Rudolf Hulsman, administrateur; et

- Madame Céline Vercollier, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour EQUILEASE INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013078492/26.

(130096831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

European Logistics Income Venture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.749.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 7 juin 2013

Les actionnaires de la Société ont décidé lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui s'est tenue à Luxembourg le 7 juin 2013 (i) d'accepter la démission de Mme Marie-Hélène LAMARQUE de son mandat de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et (ii) de nommer avec effet immédiat Mr. Albert HASENBERG, de résidence professionnelle à Innere Kanalstrasse 95, 50823 Köln, Allemagne, en tant que nouveau membre du conseil de surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN LOGISTICS INCOME VENTURE S.C.A.

Référence de publication: 2013078464/16.

(130096966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

European Renewable Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 148.123.

—

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 10 juin 2013, a pris note du non-renouvellement de candidatures de Messieurs Sébastien POCHON et Jonathan ENTRACT aux fonctions de gérant de la société et a nommé en remplacement:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Mr Bryn JONES, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume-Uni, gérant de catégorie A,

- Mme Karen DEAL, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume-Uni, gérant de catégorie A.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'associé unique, dans ses résolutions du 10 juin 2013, a renouvelé les mandats des autres gérants:

- Mr Stéphane KOFMAN, Investment Manager, 11, Boulevard Malesherbes, F-75008 Paris, France, gérant de catégorie A,

- Mr Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B,

- Mme Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour EUROPEAN RENEWABLE OPPORTUNITIES

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013078466/28.

(130097123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

European Motorway Investments 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 148.122.

—

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 10 juin 2013, a pris note du non-renouvellement de candidatures de Messieurs Sébastien POCHON et Jonathan ENTRACT aux fonctions de gérant de la société et a nommé en remplacement:

- Mr Bryn JONES, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni, gérant de catégorie A,

- Mme Karen DEAL, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni, gérant de catégorie A.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'associé unique, dans ses résolutions du 10 juin 2013, a renouvelé les mandats des autres gérants:

- Mr Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B,

- Mme Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 2

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013078465/26.

(130097061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

European Infrastructure Investments 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.755.

—

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 10 juin 2013, a pris note du non-renouvellement de candidature de Monsieur Sébastien POCHON aux fonctions de gérant de la société et a nommé en remplacement:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Mr Bryn JONES, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume Uni, gérant de catégorie A.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'associé unique, dans ses résolutions du 10 juin 2013, a renouvelé les mandats des gérants:

- Mme Karen DEAL, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume Uni, gérant de catégorie A,

- Mr Stéphane KOFMAN, Investment Manager, 11, Boulevard Malesherbes, F-75008 Paris, gérant de catégorie A,

- Mr Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B,

- Mme Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour EUROPEAN INFRASTRUCTURE INVESTMENTS 3

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013078463/27.

(130097172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Akcay S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.654.

—

Assemblée générale extraordinaire du 31/03/2013

L'an deux mille treize, le trente-et-un mars

A Bettembourg, à 18.30 heures.

L'assemblée générale extraordinaire a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1) Monsieur Murat HAKAN, employé privé, né le 15 juin 1983 à Ladik (Turquie), ayant son domicile au 10, Rue Anatole de France à F-57270 Uckange en France démissionne de ses fonctions de gérant technique de la Société avec effet au 31 mars 2013.

2) Monsieur Bilal AKCAY, employé privé, né le 6 juin 1982 à Samsun (Turquie), détenteur de 500 parts sociales sur 500 parts au total, ayant son domicile au 194, Rue Victor Rimmel à F-57240 Knutange en France démissionne de ses fonctions de gérant administratif de la Société effet au 31 mars 2013.

3) Madame Sadiye HAKAN, employée privé, née le 5 octobre 1980 à Forbach en France, ayant son domicile au 194, Rue Victor Rimmel à F-57240 Knutange en France est nommée gérant unique de la société et ceci pour une durée indéterminée effet au 1 er avril 2013.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée et de tout ce qui précède, le présent procès-verbal est dressé et signé par les comparants, date qu'en tête des présentes.

DONT ACTE.

Rédigé en trois exemplaires originaux, dont les personnes soussignées reconnaissent chacune avoir reçu un exemplaire original dûment signé, le troisième exemplaire original étant destiné au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg (RCSL).

Murat HAKAN / Bilal AKCAY / Sadiye HAKAN.

Référence de publication: 2013076233/27.

(130094638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Alba Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.119.

—

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 6 juin 2013

1. Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de M. Philippe TOUSSAINT, venus à échéance, n'ont pas été renouvelés.

2. Le mandat d'administrateur de M. Mark VRIJHOEF, venu à échéance, n'a pas été renouvelé.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. M. Raphaël ROZANSKI, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 31 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. Mme Karine ANSMANT, administrateur de sociétés, née à Verdun (France), le 5 octobre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

5. M. Emanuele GRIPPO a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

7. M. Emanuele GRIPPO a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 12.6.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALBA INVEST S.A.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013076234/27.

(130094625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Alinvest Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.216.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076236/10.

(130094100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Ënnersauer Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6695 Mompach, 10, Um Buer.

R.C.S. Luxembourg F 9.578.

—

STATUTS

Art. 1 er. Forme. Il est formé entre les comparants, réunis le 16 mai 2013 à L - 6695 Mompach, 10, um Buer, et toutes les personnes physiques qui pourront y adhérer ultérieurement, une association sans but lucratif:

M. Mike HEIN, employé privé, domicilié à Born, de nationalité luxembourgeoise,

M. Charles HAMES, employé privé, domicilié à Moersdorf, de nationalité luxembourgeoise,

Mme Irma DAHM, femme au foyer, domiciliée à Mompach, de nationalité luxembourgeoise,

Mme Marleen VAN DER STICHELE, femme au foyer, domiciliée à Born, de nationalité luxembourgeoise,

M. Roland NURENBERG, fonctionnaire de l'Etat, domicilié à Born, de nationalité luxembourgeoise,

M. Daniel SCHAAF, agriculteur, domicilié à Boursdorf, de nationalité luxembourgeoise.

Art. 2. Dénomination. Il est constitué pour une durée illimitée une Association sans but lucratif, dénommée ËNNERSAUER Asbl, dénommée ci-après l'association, dont le siège se trouve à la mairie de la Commune de Mompach, 10, um Buer à L -6695 Mompach.

Art. 3. Objet. L'association a pour objet de créer entre les Membres une structure commune pour l'engagement dans les domaines:

- en général de la conservation des structures d'exploitations agricoles traditionnelles et régionales,
- de la biodiversité et de la variété des espèces,
- de la culture de produits issus de l'agriculture biologique, comme par exemple la truffe, la pomme, la vigne,....
- de l'apiculture,
- de la production d'énergie renouvelable,

et ce, par tous moyens qu'il appartiendra.

Art. 4. Membres. Le nombre maximum de membres peut être limité par l'assemblée générale annuelle. Leur nombre minimum est fixé à trois.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 5. Admission, Démission. La taxe d'admission est fixée à 50 € par an et par membre. Toute personne pouvant fournir un avantage à l'association a la possibilité d'être admise. L'entrée d'un membre doit être accordée par le Comité. La sortie est libre et doit uniquement être faite par écrit au Comité. Aucun remboursement ne sera fait de la taxe de membre en cas de sortie.

Art. 6. Exclusion d'un membre. Tout membre dont la conduite ou l'attitude doit être considérée comme contraire à la bonne entente ou aux intérêts de l'association, peut être exclu par une majorité des 3/4 (trois quarts) des voix du Comité.

Art. 7. Administration. L'association est administrée par un Comité élu lors de l'assemblée générale annuelle et se composant d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier Ce comité est investi d'une mission d'administration, d'animation et de coordination et se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire. Le Bourgmestre de la Commune de Mompach ou son représentant est invité aux réunions du Comité où il siège avec voix consultative.

Sont nommés:

Président: M. Mike HEIN,

Vice-président: M. Daniel SCHAAF,

Secrétaire: M. Charles HAMES,

Trésorier: M. Roland NURENBERG.

Art. 8. Assemblées, Décisions. Le Comité convoque les membres de l'association à l'assemblée générale ordinaire, par écrit et quinze jours à l'avance avant le 31 mai de chaque année. Le Comité peut convoquer les membres de l'association en assemblée générale extraordinaire à tout moment et pour toute raison importante dont il reste juge, par écrit et quinze jours à l'avance. L'assemblée générale ordinaire entend les rapports du Comité sortant et procède à l'élection du Comité, elle soumet au Comité ses propositions.

Le financement des différents projets devra être confirmé par l'établissement de budgets à valider par l'assemblée générale.

Les comptes de l'association seront préparés par le Comité et seront présentés à l'assemblée générale aux membres pour accord.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres de l'association présents à rassemblée générale. Chaque membre dispose d'une voix.

Art. 9. Modifications des statuts. Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par une assemblée générale de l'association statuant à une majorité des 2/3 (deux tiers) de tous les membres. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée est convoquée et délibérera valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Art. 10. Revenus. L'assemblée générale annuelle fixe les droits d'entrée et les cotisations sur proposition du Comité. Leur taux maximum ne peut dépasser 50 (cinquante Euros) par membre et par an.

Art. 11. Dissolution et Liquidation. Dans le cas où l'association venait à être dissoute, son patrimoine serait versé, après apurement du passif à une association désignée par l'assemblée générale et poursuivant un but similaire ou, à défaut à une association caritative ou à la commune de Mompach.

Art. 12. Dispositions générales. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les Associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et 4 mars 1994 sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Fait à Mompach, le 16 mai 2013 en autant d'originaux que de Membres et un original supplémentaire pour la formalité de dépôt.

Mike HEIN / Charles HAMES / Irma DAHM / Marleen VAN DER STICHELE / Roland NURENBERG / Daniel SCHAAF.

Référence de publication: 2013076801/71.

(130095014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 85.234.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2013

Messieurs Michel Jadot et Paul Traen sont renommés administrateurs.

Monsieur Vivek Pathak, Capitaine au long cours, demeurant 3, rue de Bruxelles L-8223 Mamer, est nommé administrateur.

Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Certifié conforme
Michel Jadot / Paul Traen
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013076762/16.

(130094571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Bijouterie Wacht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 9, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 78.518.

—

Im Jahre zweitausenddreizehn, am neunundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Ist erschienen:

Frau Inge WACHT, wohnhaft in D-54457 Wincheringen, Am Mühlenberg 16.

Welcher Komparent erklärt, dass er alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BIJOUTERIE WACHT S.à r.l. mit Sitz in L-5550 Remich, 9, rue de Macher ist, welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, am 20. Oktober 2000, veröffentlicht im Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Mémorial C, Nummer 313 vom 27. April 2001. Dies erläutert, hat der Komparent den amtierenden Notar ersucht, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Zweck der Gesellschaft umzuändern und Artikel 3 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf und der Verkauf von Schmuckgegenständen und Uhren.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Art durchführen welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern".

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt Artikel 5 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR)."

Erklärung

Die erschienene Partei erklärt hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigt dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: I. WACHT, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 5 juin 2013. Relation: REM/2013/916. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 11. Juni 2013. Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013076781/38.

(130094150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Zitro S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.648.

—

Les comptes annuels consolidés de Bryke Overseas, S.L. au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 314 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076771/11.

(130094583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Yerry, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.636.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66557 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076770/10.

(130094281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

C.F.T. Finance S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 36.350.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078360/9.

(130096697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Credit Suisse Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 327.544,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.897.

—

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 13 juin 2013, qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet au 13 juin 2013 de Monsieur Claude Noesen;

- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée illimitée, Monsieur Manuel Ribeiro, né le 30 décembre 1965 à Aguas Santas, Maia (Portugal), ayant son adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

* Mademoiselle Polyxeni Kotoula
* Monsieur Robert Archbold
* Monsieur Jorge Pérez Lozano
* Monsieur Manuel Ribeiro

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Pour la société
TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2013078379/24.

(130096554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Bureau & Computercenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 4, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 95.693.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 15 mai 2013

Sont nommés administrateurs pour une période d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Monsieur Marc TAFNIEZ, né à Eupen (B) le 25.03.1967, demeurant à B - 4780 St. Vith, Marianusstrasse 112/Emmels
- Monsieur Herbert WEYNAND, né à St. Vith (B) le 10.04.1956, demeurant à B - 4770 Amel, Römerstrasse 66
- Monsieur Norbert EICHER, né à St. Vith (B) le 27.12.1949, demeurant à B - 4780 St. Vith, Hardtstrasse 2/Hünningen
- Monsieur François MEYERS, né à Binsfeld (L) le 11.04.1947, demeurant à L - 9748 Eselborn, Rue du Village 23
- Madame Mathilde BACKES, née à St. Vith (B) le 28.01.1953, demeurant à B - 4780 St. Vith, Hardtstrasse 2/Hünningen

L'assemblée décide de designer Madame Mathilde BACKES comme Présidente du Conseil d'Administration et comme Administrateur-Délégué. Elle peut engager la société par sa seule signature.

Est nommé commissaire aux comptes pour une période d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Ronny EICHER, né à St. Vith (B) le 17.03.1977, demeurant à B - 4780 St. Vith, Hardtstrasse 14/Hünningen

Pour le Conseil d'Administration
- / M. BACKES
Administrateur / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013078354/23.
(130097510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Bova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 164.388.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bova S.A.
Signature
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013078342/13.
(130097019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Bricol TG 15 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.174.

—

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 10 juin 2013 que:

1. Le siège social de la Société est transféré au 51 avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 10 juin 2013

2. La démission de Monsieur Roman Sokolowski, de ses fonctions de gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 10 juin 2013

En outre, veuillez noter le changement d'adresse de Monsieur Peter Dickinson, gérant de la Société, comme suit:

3. 51 avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013078348/18.
(130097439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

BR 209 Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 164.962.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 mai 2013 à 11.00 heures à Luxembourg 1, rue Joseph Hackin

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats de Monsieur Marwan ISSA EL KHOURY, Administrateur A, de Monsieur Nadi SALAME, Administrateur A, de Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur B.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que nouvel administrateur B la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 158.952 représentée par Monsieur Jacques BONNIER 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique).

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes The Clover 6, rue d'Arlon L-8399 Windhof.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes arrivera à échéance à l'assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme
JALYNE S.A.
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2013078343/22.

(130096450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

OSCAR Lux AcquiholdCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 424.880,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.393.

—

Im Jahr zweitausendunddreizehn, den vierundzwanzigsten Mai;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Wurde ein Gesellschafterbeschluss des alleinigen Anteileigners der OSCAR Lux AcquiholdCo S.à r.l. gefasst, eine in Luxemburg eingetragene Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, gegründet am 8. Mai 2013 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Herrn Notar Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Eintragung im Handels- und Gesellschaftsregister der Stadt Luxemburg anhängig (die Gesellschaft).

Der alleinige Anteilseigner, OSCAR Lux Carry, eine luxemburgische Kommanditgesellschaft (société en commandite simple - SCS) nach dem luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung, Eintragung im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister anhängig, vertreten durch ihren Komplementär, die OSCAR GP COOP S.A., eine société coopérative organisé comme une société anonyme luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Eintragung im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister anhängig (der alleinige Anteilseigner) wird vertreten durch Herrn Arne BOLCH, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 22. Mai 2013 in Luxemburg.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der alleinige Anteilseigner hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von 12.500 EUR, namentlich 1.250 Anteile zu je 10 EUR, die in ihrer Gesamtheit von dem hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Anteilseigner gehalten werden, vertreten ist, kann ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse befunden werden.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten.

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals.

3. Durchführung der unter Punkt 2. beschriebenen Kapitalerhöhung durch Zeichnung und Einzahlung.

4. Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft gemäß der durchgeführten Kapitalerhöhung.

5. Abänderung des Anteilsregisters der Gesellschaft und Erteilung entsprechender Vollmachten an jeden Geschäftsführer der Gesellschaft, im Namen der Gesellschaft die Eintragung der neu ausgegebenen Anteile in das Anteilsregister vorzunehmen.

6. Verschiedenes.

III. Sodann fasst der alleinige Anteilseigner folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, da die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals in der Versammlung vertreten ist, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten; der alleinige Anteilseigner betrachtet sich als rechtmäßig einberufen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von vierhundertundzwölftausenddreihundertachtzig Euros (412.380 EUR) zu erhöhen, um so das Gesellschaftskapital von bislang zwölftausendfünfhundert Euros (12.500 EUR) auf vierhundertvierundzwanzigtausendachthundertachtzig Euros (424.880 EUR) aufzustocken, indem einundvierzigtausendzweihundertachtunddreissig (41.238) 2 gleichwertige Anteile, die einen Nennwert von jeweils zehn Euros (10 EUR) haben, ausgegeben werden.

Dritter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner stimmt der nun folgenden Zeichnung und Einzahlung der einundvierzigtausendzweihundertachtunddreissig (41.238) neu ausgegebenen Anteile in folgendem Umfange zu:

Zeichnung - Einzahlung

Der alleinige Anteilseigner, vertreten durch Herrn Arne BOLCH, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 22. Mai 2013 in Luxemburg, erklärt hiermit, (i) einundvierzigtausendzweihundertachtunddreissig (41.238) neu ausgegebene Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von jeweils zehn Euros (10 EUR) zu zeichnen und (ii) diese in Höhe von vierhundertundzwölftausenddreihundertachtzig Euros (412.380 EUR) voll einzuzahlen.

Die Einzahlung wird in voller Höhe von vierhundertundzwölftausenddreihundertachtzig Euros (412.380 EUR) dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugewiesen, so dass der Betrag von vierhundertundzwölftausenddreihundertachtzig Euros (412.380 EUR) vom heutigen Tage an der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, so wie es dem amtierenden Notar nachgewiesen worden ist.

Damit hält der alleinige Anteilseigner die gesamten zweiundvierzigtausendvierhundertachtundachtzig (42.488) Anteile der Gesellschaft.

Vierter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, Artikel 5 der Satzung gemäß der soeben durchgeführten Kapitalerhöhung abzuändern und Artikel 5 nunmehr folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf vierhundertvierundzwanzigtausendachthundertachtzig Euros (424.880 EUR) festgesetzt, eingeteilt in zweiundvierzigtausendvierhundertachtundachtzig (42.488) Anteile mit einem Nennwert von je zehn Euros (10 EUR)."

Fünfter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, das Anteilsregister der Gesellschaft gemäß der im zweiten Beschluss durchgeführten Kapitalerhöhung zu ändern und jeden einzelnen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ermächtigen, in Einzelvertretung mit seiner alleinigen Unterschrift im Namen der Gesellschaft die durch den zweiten Beschluss erforderlich gewordenen Änderungen im Anteilsregister der Gesellschaft vorzunehmen.

Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise eintausendsiebenhundert Euros (EUR 1.700,-).

WORÜBER PROTOKOLL, in Luxemburg an dem Eingangs bezeichneten Tage aufgenommen wird.

Die vorliegende Urkunde wurde sodann dem Vertreter der erschienenen Partei vorgelesen und von ihm und Uns, dem unterzeichneten Notar, unterschrieben.

Signé: A. BOLCH, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2013. LAC/2013/24203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013083451/86.

(130102549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck